

Accueil » Société » Lutte contre le tabagisme: l'ONG Aconta demande une enquête pénale contre les compagnies de tabac

LUTTE CONTRE LE TABAGISME: L'ONG ACONTA DEMANDE UNE ENQUÊTE PÉNALE CONTRE LES COMPAGNIES DE TABAC

🕒 7 avril 2016 🗨️ Laisser un commentaire 👁️ 493 Vues

L'ONG Afrique contre le tabac (ACONTA) a animé une conférence de presse dans la matinée du jeudi 7 avril 2016 pour dénoncer la violation de la loi anti-tabac par les industries de tabac. Elle a saisi cette occasion pour inviter le procureur du Faso à ouvrir une enquête pénale contre les compagnies de tabac et contrevenants ainsi que leurs responsables.

L'ONG Aconta s'est indigné du non-respect de la loi anti-tabac par l'industrie de tabac lors de sa rencontre avec la presse le 7 avril. Selon le secrétaire général de l'ONG Aconta, Salif Nikiéma, les sociétés de production et d'importation des produits de tabac avaient un délai maximum d'un an pour apposer des images choquantes sur les paquets, cartouches et cartons de cigarettes, traduisant de façon réaliste les conséquences du tabac sur la santé. Mais ce délai expire en ce jour 7 avril et les compagnies de tabac et leurs distributeurs faisant fi de cette loi, continuent de vendre leurs produits dans les anciens emballages.



Salif Nikiéma, SG de l'ONG Aconta

Ces compagnies, dénonce Salif Nikiéma, défient ouvertement les autorités du pays en s'opposant à leur volonté de protéger la population contre les effets délétères du tabagisme. *«Elles foulent au pied la loi décidée souverainement par notre parlement et notre gouvernement qui n'a fait que transposer dans la loi nationale les obligations légales internationales issues du traité de l'OMS».*

Pour le responsable de la lutte contre le tabagisme au ministère de la Santé, Kiguin Débé, la mesure qui a été prise pour mettre des images sur les paquets de cigarette allait permettre de diminuer la consommation des cigarettes par les populations qui ne savent pas que ces produits sont dangereux pour leur santé. Des études ont été réalisées et ces mesures ont prouvé ses effets bénéfiques sur la réduction de la consommation du tabac. Certains pays africains comme le Gabon, le Madagascar, le Congo, sont déjà dans le processus de mettre en œuvre l'impression des images sur les emballages de cigarettes. Malheureusement, regrette-t-il, *«nous avons donné douze mois aux industries pour appliquer la loi, mais nous avons constaté ce matin dans les boutiques que cela n'a pas été fait».*



Le responsable de la lutte contre le tabagisme au ministère de la Santé, M. Kiguin Débé, à l'extrême gauche

A cet effet, il a prévenu que l'Etat va prendre des mesures qui siéent pour apporter une réponse à cette forfaiture. Et le SG de l'ONG Aconta de renchérir en déclarant que les compagnies de tabac qui opèrent au Burkina Faso violent de façon flagrante les dispositions relatives au conditionnement et à l'étiquetage du tabac et des produits du tabac. De ce fait, *«ils tombent sous le coup des sanctions pénales prévues à l'article 40 de la loi, qui prévoit une peine d'emprisonnement de un à six mois et une amende de un à cinq millions de francs CFA».*